

Un droit au logement pour les étudiants !

A la veille de la sortie de rapport Anciaux sur le logement étudiant, **la Confédération Etudiante réaffirme que l'accès à un habitat de qualité est essentiel à la réussite universitaire.** Dans ce contexte l'annonce de nombreuses baisses budgétaires concernant le logement social (- 6,8% du budget) ne fait que renforcer l'inquiétude des étudiants.

L'enjeu majeur est la capacité d'un des pays les plus développés du monde à offrir à sa population un accès à un habitat de qualité. Cela passe par la mise en œuvre d'un service public de l'Habitat et la construction massive de logements sociaux. Il est illusoire de penser la problématique « logement étudiant » peut être traitée de façon uniquement spécifique comme cela a été fait jusqu'ici. **La collaboration des différents acteurs de terrain est indispensable pour mener cette politique.** C'est dans cette perspective que devra s'inscrire le rapport Anciaux commandé par L.Ferry sur le logement étudiant auquel la Confédération Etudiante a contribué par ses propositions portées auprès du député.

La faiblesse quantitative du logement social étudiant, et l'injustice du système d'aides au logement contribuent fortement à la crise que connaît le logement étudiant. L'inaccessibilité grandissante des logements privés en est une des conséquences. Cette crise diminue les chances de réussite des étudiants les moins favorisés qui ont à la fois le plus besoin et le moins accès à un logement indépendant.

Cette situation ne peut plus durer.

Logement social étudiant : pour une offre satisfaisante en quantité et en qualité.

L'insuffisance du nombre de logements sociaux étudiants est au cœur des problèmes que rencontrent les étudiants.

La Confédération Etudiante demande :

- **un plan de construction de logements sociaux étudiants qui s'inscrive dans le temps** (y compris pour les financements) et qui associe l'ensemble des acteurs de terrain. Nature des logements construits devront prendre en compte l'existence d'un trajectoire résidentielle chez les étudiants : leur besoins et leurs attentes varient avec le temps (logement collectif, collocation, studio, couple,...)
- **que les rénovations se poursuivent** pour rendre les logements CROUS adaptés aux besoins des étudiants (présence de salle de travail, de câblage Internet, de lieux de vie, augmentation des surfaces)

Améliorer un accès aux logements privés devenu de plus en plus difficile.

Aujourd'hui sur le marché privé, les prix à la location difficilement accessibles pour les revenus d'un étudiant et les demandes en terme de garanties par les bailleurs excluent de fait la grande majorité des étudiants. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs publics de cautionnement.

La Confédération Etudiante demande :

- **Un système de prêt à taux zéro pour financer la caution doit être mis en place par la puissance publique**, comme il existe avec le LOCA PASS pour les étudiants salariés et les étudiants boursiers.
- **Il faut supprimer le préalable de « l'attribution définitive de bourse » pour accorder le LOCA PASS** aux étudiants boursiers car c'est incompatible avec les rythmes universitaires : cette attribution n'arrivant que deux ou trois mois après l'accès en résidence, le LOCA PASS devient de fait inaccessible aux boursiers.

Des aides au logement plus justes.

La dépense de logement est la première dépense des étudiants. Pourtant, les aides au logement attribuées aux étudiants (ALS et APL) ne permettent pas toujours de faciliter l'accès au logement de façon efficace et la superposition d'une multitude de critères entraîne de nombreuses injustices (le montant de l'ALS augmente avec le revenu des parents ; il est plus facile de bénéficier d'une aide quand ses revenus sont issus du soutien financier des parents que d'un petit boulot...)

La Confédération Etudiante demande :

- **qu'un travail soit mené dans la perspective d'une refonte des systèmes d'aides au logement pour les étudiants dans un souci d'efficacité et de justice.**

Ne pas pénaliser les étudiants qui travaillent dans l'attribution des aides

Les étudiants qui travaillent pour financer leurs études voient parfois baisser le montant des aides auxquelles ils peuvent prétendre (aide au logement, bourse) Cette situation est injuste pour tout les étudiants qui sont dans l'obligation de se salarier. Ils sont alors poussés à travailler plus, diminuant ainsi leur chances de réussite universitaire.

La Confédération Etudiante demande :

- **la non prise en compte des revenus issus du salariat étudiant** dans le cadre du revenu imposable des parents **pour le calcul de la bourse** (dans la limite d'un mi-temps sur l'année ou le volume correspondant en heures de travail pour les étudiants saisonniers)
- **la non prise en compte des revenus issus du salariat étudiant pour calculer le montant de l'aide au logement.**